

COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 18 juin 2010 – après clôture des marchés
Sous embargo jusqu'à 17h40

Communiqué de presse

Décision de principe sur une augmentation de capital avec droit de préférence

Le conseil d'administration d'Aedifica, qui s'est réuni ce 18 juin 2010, annonce qu'il a pris la décision de principe de préparer une offre en souscription publique d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces de l'ordre de 50 millions € ou plus (dans le cadre du capital autorisé), avec droit de préférence. Cette opération permettra à la sicafi de poursuivre la croissance de son portefeuille tout en maintenant un taux d'endettement adéquat. Cette politique a déjà permis de constituer en moins de 5 ans un portefeuille d'immeubles de placement important dont la juste valeur au 30 juin 2010 devrait être de l'ordre de 430 millions €¹ avec un taux d'endettement estimé à 54%.

Sous réserve des autorisations réglementaires à obtenir, l'offre publique devrait avoir lieu au second semestre 2010 (après la publication des résultats annuels de l'exercice 2009/2010) et dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment-là.

Une telle opération permettra à Aedifica de continuer à saisir des opportunités d'investissement sur le marché résidentiel, et notamment sur le marché du logement des seniors.

Par ailleurs, le conseil d'administration souligne que le caractère public de l'opération offrira la possibilité à tous les actionnaires existants d'y participer et d'ainsi continuer à bénéficier de la croissance d'Aedifica.

Aedifica est la principale société belge cotée spécialisée en investissement immobilier résidentiel, développant un portefeuille immobilier autour de 3 axes d'investissement stratégiques :

- immeubles résidentiels ou mixtes dans les villes belges ;
- immeubles exploités en appartements meublés ;
- logement des seniors.

Aedifica est cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels. Les dividendes qu'elle distribue sont exemptés de précompte mobilier.

¹ Voir communiqué de presse du 18 mai 2010.



COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 18 juin 2010 – après clôture des marchés
Sous embargo jusqu'à 17h40

2/2

Informations sur les déclarations prévisionnelles

Ce communiqué contient des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes, en particulier des déclarations portant sur les plans, les objectifs, les attentes et les intentions d'Aedifica. Il est porté à l'attention du lecteur que ces déclarations peuvent comporter des risques connus ou inconnus et être sujettes à des incertitudes importantes sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel, dont beaucoup sont en dehors du contrôle d'Aedifica. Au cas où certains de ces risques et incertitudes venaient à se matérialiser, ou au cas où les hypothèses retenues s'avéraient être incorrectes, les résultats réels pourraient dévier significativement de ceux anticipés, attendus, projetés ou estimés. Dans ce contexte, Aedifica décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations prévisionnelles fournies.

Pour toute information complémentaire

Stefaan Gielens
CEO

Direct tel: 32 2 626 07 72
stefaan.gielens@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be

Jean Kotarakos
CFO

Direct tel: 32 2 626 07 73
jean.kotarakos@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be

**Charles-Antoine
van Aelst**
Corporate Analyst

Direct tel: 32 2 626 07 74
Mobile phone: 32 479 59 24 84
ca.vanaelst@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be

